2005-127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005

Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle

MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés: Mie VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir

à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M.

RODRIGUEZ)

Absents: M. FERNANDES; Mme LABASOR

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Objet : Subvention exceptionnelle - Croix Rouge

Le tremblement de terre qui a dévasté une partie du Pakistan, créant un nombre de victimes impressionnant, impose un geste fort de solidarité.

Afin de contribuer à la mise en place des secours qui doivent être déployés d'urgence pour porter secours aux blessés et aux populations sinistrées, le conseil est invité à demander de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Croix Rouge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide d'urgence aux populations sinsitrées du Pakistan,
- VOTE à l'unanimité une subvention de 2 000 € au profit de la Croix-Rouge Française afin de participer au financement des secours et à l'aide aux sinistrés du fait du tremblement de terre survenu au Pakistan,
- DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 27 octobre 2005 Le Maire, Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 09/11/2005 Publication ou affichage du 09/11/2005 Paul LAFFLY, Maire.